

Réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2012 à 20 heures 30

Date de convocation : 13 juin 2012

Était absent : Philippe RAYNAL

Secrétaire : Nicolas PASCAL

ORDRE DU JOUR

- Transport scolaire : autorisation de signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort
 - Interconnexion réseaux AEP : autorisation de signer le marché
 - Périmètres de protection des captages : Avis de l'hydrogéologue
 - Personnel communal : recrutement d'un agent saisonnier
 - Affaires diverses
- Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 22 mai 2012.

- Transport scolaire : autorisation de signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort

Monsieur le Maire indique que lors du Conseil communautaire en date du 10 mai 2012, l'Assemblée délibérante a examiné le dossier concernant le transport scolaire et notamment l'harmonisation tarifaire des familles résidentes sur les différentes communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort.

Il indique, par ailleurs, que le Conseil a également examiné le mode de participation des communes auprès de la Communauté de communes et qu'une proposition de convention entre les deux collectivités a été proposée mettant en exergue un reversement de 1.30€ par journée de scolarisation et par enfants résidant sur la commune et empruntant le transport scolaire.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la convention.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :

- de valider la convention susvisée
- de l'autoriser à la signer

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- valide la convention susvisée,
- autorise le Maire à la signer.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Interconnexion réseaux AEP : autorisation de signer le marché**

Suite à la décision de réaliser des travaux d'interconnexion de réseaux d'eau potable, une consultation d'entreprise a été réalisée selon une procédure adaptée.

M. le Maire donne le résultat de la consultation :

Entreprises	Montant H.T	Montant T.T.C
MARQUET SA	184 197.00 €	220 300.69 €
SAS Jean SOULENQ et Fils	224 829.50 €	268 896.08 €

Monsieur le Maire fait savoir que l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres est l'entreprise MARQUET.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- *de l'autoriser à signer le marché avec l'entreprise MARQUET.*

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré :

- *Autorise M. le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise MARQUET SA pour un montant de 184 197.90 € HT soit 220 300.69 € TTC.*

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Périmètres de protection des captages : Avis de l'hydrogéologue**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'autorisation des captages, M. Dorsemaine, Hydrogéologue agréé a réalisé une visite des ouvrages.

M. le Maire présente l'avis hydrogéologique dressé par M. Dorsemaine suite à cette visite.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer sur cet avis.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal prend les décisions suivantes :

- *Pour le captage Puy des Mons*

Il est accepté les propositions de l'hydrogéologue

- *pour le captage de Lagarde*

Conserver le périmètre actuel le long de la piste sans mettre la piste dans le périmètre, agrandir s'il le faut sur les cotés (parcelle 423 en partie)

- *pour le captage de la Padèle*

Conserver le périmètre actuel en rajoutant la parcelle 572 (en partie)

➤ **Personnel communal : recrutement d'un agent saisonnier**

Lors de la dernière séance il avait été décidé de créer un emploi d'agent saisonnier.

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- *de l'autoriser à créer cet emploi*
- *de décider de la durée hebdomadaire du temps de travail et de l'indice de rémunération*

Le Conseil Municipal après délibération

- ***Décide de créer un emploi saisonnier de d'adjoint technique de 2^{ème} classe, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012***
- ***Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 7 heures/semaine.***
- ***Décide que la rémunération sera calculée sur la base de l'Indice Brut 297 - Indice Majoré 302***
- ***Habilite M. le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi***

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Affaires diverses**

- **Unité de méthanisation**

M. le Maire rappelle qu'il a été réalisé une étude de faisabilité ainsi qu'un avant-projet détaillé pour l'installation d'une unité de méthanisation, et qu'en séance du 22 mai le Conseil Municipal a décidé à la majorité de donner suite au projet

M. le Maire fait savoir qu'il y aurait lieu à ce stade de solliciter des aides auprès des différents financeurs

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- ***autorise M. le Maire à solliciter des différents financeurs des subventions au taux le plus élevé possible pour le financement de la mise en place d'une unité de méthanisation***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire,
Robert BOUDON,